

Taxe plastique : la France doit encore une fois payer 1,5 milliard d'euros à l'Europe

écrit par Juvénal de Lyon | 18 août 2024



Pourtant, deux tiers des emballages disposent déjà d'une filière de recyclage, selon leur éco-organisme. (Crédits : DR)



Pourtant, deux tiers des emballages disposent déjà d'une filière de recyclage, selon leur éco-organisme. (Crédits : DR)

Taxe plastique : la France doit payer 1,5 milliard d'euros à l'Europe, et ce n'est pas la première fois

Depuis le 1er janvier 2021, cette contribution nationale fait partie des nouvelles ressources propres de l'UE, créée initialement pour financer le Brexit, et aujourd'hui le plan de relance européen. Imposée à tous les Etats membres, cette taxe est calculée en fonction du volume de déchets d'emballages en plastique non recyclés produits en douze mois, sur la base de 800 euros la tonne. Cela concerne à la fois les déchets plastiques ménagers et non ménagers, du pot de yaourt à la coque des téléphones.

Cette année encore, le pays a dû régler 1,5 milliard d'euros à l'Union européenne au titre de la "taxe plastique", selon les données publiées par le Secrétariat général à la [planification écologique](#) (SGPE). Le montant des années précédentes se situait entre 1,2 et 1,3 milliard d'euros.

23% seulement d'emballages recyclés

La France est bien l'[un des plus mauvais élèves de l'Europe](#). Malgré une hausse de 6% des quantités recyclées, seuls 23% des emballages plastiques le sont réellement dans l'Hexagone, contre un objectif fixé de 40%. Et nous sommes surtout loin derrière nos voisins européens avec plus de 50% d'emballages recyclés en Belgique ou en Espagne. La France s'est pourtant dotée de mesures pour limiter certains plastiques, via la [loi Agec](#) (anti-gaspillage pour une économie circulaire) entrée en vigueur en 2021. Elle prévoit notamment le [recyclage](#) de 100% des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025.

Dans le cadre du plan "France 2030", l'Hexagone va ainsi mobiliser 300 millions d'euros afin de renforcer l'investissement dans [la chaîne de recyclage](#) et d'incorporation des matières plastiques. Parmi les pistes à l'étude, le gouvernement a décidé de miser sur le recyclage chimique. Concrètement, ce procédé permet grâce à un solvant de défaire la molécule de plastique pour revenir aux composants pétrochimiques de base et refaire du plastique. Cette méthode permet notamment de recycler ce qui ne peut pas l'être par le recyclage mécanique. Actuellement, sur 44 usines de recyclage chimique en projet en Europe, 13 verront le jour en France. A l'image d'[Axens et de Toray Films Europe](#) retenus parmi les lauréats du label France 2030 pour leur projet d'usine de recyclage chimique du PET à Saint-Maurice-de-Beynost (Ain), capable de produire 30 000 tonnes de PET recyclé par an.

Attention au mirage du 100% recyclé

Mais ce nouveau procédé ne fait pas l'unanimité. Car s'il est aujourd'hui défendu par l'industrie du plastique, les écologistes estiment qu'il va à l'encontre de la priorité qu'est la réduction des déchets. *"Nous focaliser sur un objectif 100% recyclé en 2025 détourne notre attention de toutes les autres mesures à prendre, qui sont à la portée de tous, dès maintenant, pour réduire notre consommation de plastique"*, a expliqué dans un entretien [au Monde](#), Nathalie Gontard, directrice de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (Inrae).

Pour cette chercheuse, il ne s'agit non pas de recyclage mais de "décyclage". *"C'est-à-dire que l'on ne ferme pas la boucle, on ne fait pas disparaître le déchet, mais on le stocke sous la forme d'un autre objet : un vêtement, un cintre, un pot de fleurs ou en matériau de construction, qui un jour ou l'autre deviendra un déchet et continuera à se dégrader en micro et [nanoparticules](#)"*, poursuit-elle. Le

plastique génère en effet des [microparticules et des nanoparticules de plastique](#) tout au long de son cycle de vie. Une pollution invisible qui empoisonne les océans mais impacte également la santé des êtres humains. ■ Source : <https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/taxe-plastique-la-france-doit-payer-15-milliard-deuros-a-leurope-et-ce-nest-pas-la-premiere-fois>

Seuls 14% des déchets en plastique produits par les ménages et les entreprises franciliennes sont collectés pour être recyclés, a calculé une étude de l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (Ordif). En cause, les emballages qui passent notamment entre les mailles du filet. <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/plastique-en-ile-de-france-pres-de-9-dechets-sur-10-ne-sont-pas-recycles-897578.html>

Juvénal de Lyon